

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

38e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2011 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Monique SAWAYA, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG,

Les Conseillers municipaux délégués :

M. Charles LEOPOLD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Gérard SCHENCK, Gaby KARL-SCHORN, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Marc RUHLMANN, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Jean-François ROYER donne procuration à Jean-Pierre HAAS
Sandrine ARMBRUSTER : retard arrivée à 19H25
Eric CONRAD donne procuration à Guy RITTER
Stéphanie MUGLER donne procuration à Sylvie BERINGER
Capucine HUSSER-OTT
Stéphanie LUTZ-HUSSER donne procuration à Marcel BAUER
Jean-Claude DONIUS donne procuration à Gérard SCHENCK
Valérie ARBOGAST donne procuration à Marie-Anne KOENIG
Catherine ORSONI donne procuration à Jean-Michel PETER
Jean-Jacques RENAUDET donne procuration à Marc RUHLMANN
Caroline REYS donne procuration à Stéphane KLEIN

Assistent à la séance :

M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet
Mme Sylvie WACHBAR, Directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 23 juin 2011

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

38e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2011 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2011
- C. Décisions du Maire n° 10 à 18/2011

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Affectation de crédits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication suite à l'inscription de la bibliothèque de Beatus Rhenanus au Registre de la Mémoire du Monde de l'UNESCO
- 2. Adhésion à l'Association des Musées Locaux d'Alsace (AMLA)
- 3. Convention de partenariat entre l'Association des Oeuvres Scolaires – Strasbourg Campagne (AOS) et la Ville de Sélestat

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 4. Répartition des subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

5. Sentier de découverte et d'interprétation – Conception des équipements ludo-sensoriels : ajustement budgétaire
6. Octroi d'une subvention au club Vosgien de Sélestat Haut-Koenigsbourg pour le débroussaillage mécanique des sentiers balisés en forêt communale de moyenne montagne – exercice 2011

D. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Compte administratif 2010
8. Affectation des résultats d'exploitation résultant de la gestion 2010

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Voirie – programme pluriannuel : aménagement de la rue Georges Klein (tronçon rue Sichler/lotissement Neubruch)
10. Voirie rue des Vosges : aménagement d'une placette de retournement
11. Réalisation d'une étude diagnostic sur la problématique Habitat dans le centre historique
12. Création de l'AFUA route de Sainte-Marie aux Mines : avance de frais
13. Régularisation des alignements de voirie : programme 2011

F. TRAVAUX

14. Stade d'activité de Proximité (SAP) du quartier de la Filature
15. Eglise Sainte Foy
16. Eglise Saint Georges

G. DIVERS

17. Marché de location de matériel d'impression pour les services de la Ville de Sélestat : avenant n°1

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite, au nom de tout le conseil municipal, féliciter Monsieur et Madame RITTER qui ont fêté leurs noces de diamant.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Charles LEOPOLD est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe l'assemblée que le dernier point de l'ordre du jour à savoir l'avenant n°1 au marché d'impression est retiré du fait que de nouveaux éléments se sont rajoutés, ce qui ne permet pas d'avoir connaissance de tout à l'heure actuelle.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2011

Adopté – 8 ABSTENTIONS : MM. et Mmes Odile RAPP-WEISS, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

C. Décisions du Maire n° 10 à 18/2011

Décision n°10/2011 : Renouvellement d'un bail de location d'un logement situé dans l'enceinte du Centre de Secours Principal à Sélestat

Décision n°11/2011 : Location d'un logement 1, quai des Pêcheurs

Décision n°12/2011 : Aménagement de la rue Mentel

Décision n°13/2011 : Fourniture et livraison de fondants routiers (sel de déneigement)

Décision n°14/2011 : Amélioration sur voirie : programme 2011

Décision n°15/2011 : Piscine des Remparts – Travaux d'installation d'une unité de traitement de l'eau par ozonation

Décision n° 16/2011 : Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

Décision n° 17/2011 : Convention pour l'exploitation d'un lave-linge et d'un sèche-linge au Camping Municipal

Décision n°18/2011 : Convention pour l'exploitation d'un appareil distributeur de boissons au Camping Municipal

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Affectation de crédits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication suite à l'inscription de la bibliothèque de Beatus Rhenanus au Registre de la Mémoire du Monde de l'UNESCO

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que cette inscription est une très bonne opportunité pour la Ville de Sélestat et souhaite remercier tous ceux qui ont œuvré pour ce dossier, notamment les Amis de la Bibliothèque, le service de la culture ainsi que les parlementaires qui ont été sollicités pour appuyer la demande.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH indique que les enjeux sont patrimoniaux et culturels, mais les conséquences de ce label se feront sentir sur l'ensemble du territoire car ce sera un véritable levier économique et touristique étant donné la reconnaissance mondiale du caractère exceptionnel de la Bibliothèque.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est conscient que 20 000 euros est un investissement conséquent mais qui sera rentable à long terme, au vu des premiers échos et des premières réactions de personnes extérieures.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir si dans le plan média, qui comprend pour l'instant essentiellement des médias régionaux, est envisagée la possibilité d'une tournure plus nationale voir internationale. Il estime également que, dans le cadre du Label UNESCO, il serait intéressant de faire participer les concitoyens dans ce moment important et de ce fait, faire découvrir à ces derniers de manière gratuite et libre cette bibliothèque.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que l'opposition a tout à fait raison, mais précise que c'est un premier jet et d'autres moyens existent afin de faire connaître cela et qui ne coûte rien comme cela est le cas lors des journées du patrimoine et autres manifestations. Il est tout à fait d'avis qu'il faille faire redécouvrir la Bibliothèque aux concitoyens et c'est pour cela qu'il insiste sur le travail effectué avec les écoles primaires.

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle que dans le guide du routard le CRT fait également une grosse promotion.

Monsieur Stéphane KLEIN précise qu'il reste maintenant à avancer sur le dossier même de la Bibliothèque Humaniste car les échéances communiquées lors du projet de ville lui semblent bien lointaines.

Adopté à l'unanimité

2. Adhésion à l'Association des Musées Locaux d'Alsace (AMLA)

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH propose l'adhésion à l'Association des Musées Locaux d'Alsace dont le montant de cotisation annuelle s'élève à 75 euros.

Adopté à l'unanimité

3. Convention de partenariat entre l'Association des Oeuvres Scolaires – Strasbourg Campagne (AOS) et la Ville de Sélestat

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH propose cette convention afin de formaliser le partenariat, et de mieux faire connaître la Bibliothèque.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

4. Répartition des subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau

Monsieur Robert ENGEL fait part de la répartition proposée. Il insiste sur le fait qu'il y a un différentiel de 25 000 euros par rapport à l'année précédente, dû à la montée en D1 du Sélestat Alsace Handball. Il rappelle que 80% du montant sera alloué en 2011 et 20% en début de 2012.

Monsieur ENGEL indique qu'il y a une nouveauté dans cette délibération à savoir la notion de Société Anonyme Sportive Professionnelle vers laquelle va s'orienter le SAHB. Des conventions particulières seront refaites le moment venu.

Adopté à l'unanimité

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

5. Sentier de découverte et d'interprétation – Conception des équipements ludo-sensoriels : ajustement budgétaire

Madame Marie-Anne KOENIG rappelle que le coût total du projet s'élève à 378 000 euros. Après déduction des subventions allouées par les différents partenaires, le montant à la charge de la Ville est de 154 000 euros.

Monsieur Marc RUHLMANN relève que l'opposition espère que ce soit une belle réalisation étant donné le montant important du projet. Il pense toutefois que tout a été fait pour que cela devienne un outil pédagogique et un outil de développement du tourisme intéressant.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est tout à fait conscient de la somme nécessaire et le relève également, mais il estime que cela permettra de faire connaître le patrimoine de Sélestat. Il ose espérer que, une fois qu'il sera en place, les concitoyens sauront l'apprécier et surtout le respecter.

Madame Marie-Anne KOENIG rappelle que le coût de la passerelle sur l'Ill est de 135 000 euros sur ce projet. De plus, il faut intégrer le projet de la voirie afin qu'il puisse être praticable aux personnes handicapées et aux personnes avec des poussettes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère qu'il faut mettre les moyens nécessaires afin que ce sentier puisse être exploité par tous.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il sera important, par la suite, de veiller à l'entretien de ce parcours, ce qui demandera un effort à la collectivité.

Adopté à l'unanimité

6. Octroi d'une subvention au club Vosgien de Sélestat Haut-Koenigsbourg pour le débroussaillage mécanique des sentiers balisés en forêt communale de moyenne montagne – exercice 2011

Madame Marie-Anne KOENIG propose l'octroi d'une subvention de 700 euros afin de soutenir l'activité d'entretien mécanique des sentiers balisés dont les modalités de versement sont données.

Madame KOENIG tient aussi à remercier le Club Vosgien qui refait la cabane du pain d'épice et félicite tous les bénévoles.

Adopté à l'unanimité

D. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Compte administratif 2010

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait un état détaillé du compte administratif 2010. Il tient à relever l'excellente collaboration avec le service des Finances ainsi que le sérieux et la compétence des agents avec une mention spéciale à Monsieur René KROMBERGER. Il est également satisfait car c'est la première fois, sous cette mandature, que le compte administratif est approuvé à l'unanimité de la commission des Moyens Généraux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient également à remercier et souligner le travail conséquent effectué par les services ainsi que les élus et l'adjoint en charge des Finances.

Monsieur Stéphane KLEIN partage l'avis de Monsieur le Maire et son adjoint sur la qualité des documents fournis par le service des Finances. Toutefois, il relève un certain nombre de points. En effet, le premier concerne le manque à gagner dans le poste des recettes dû à la réforme de la fiscalité qui représente 300 000 euros.

Concernant l'aspect des dépenses, il souhaite attirer l'attention sur le fait que bien que la subvention actuelle de la Ville à l'Office du Tourisme est importante, il faudra certainement la renforcer dans les années à venir et accompagner les projets d'expansion de la ville, car il y a une baisse de la taxe de séjour, d'où la nécessité d'accompagner la politique touristique. Enfin, les frais de personnel ont augmenté notamment par le fait du recrutement de deux personnes pour la vidéoprotection. Il profite de ce point pour rappeler que l'opposition, sur ce sujet sensible, avait souhaité découvrir ces installations ainsi que le mode de fonctionnement, ce qui n'a pas encore été fait.

Pour terminer, il indique que certains points sont positifs mais il attire l'attention de l'assemblée sur le montant de la dette par habitant qui, bien qu'en dessous de la moyenne nationale, a sérieusement augmenté. De ce fait, il sera nécessaire de faire les bons investissements dans le futur afin de permettre à la ville de gagner en richesse.

Monsieur Stéphane ROMY estime que les chiffres de 2010 témoignent du fort volontarisme dont a fait preuve la ville de Sélestat et la municipalité afin de rendre la ville plus agréable, plus attractive et plus sûre. Après 2 années de forts investissements, 2010 peut être définie par un niveau d'investissement raisonnable. De plus, il note notamment les efforts conséquents effectués en faveur de la promotion d'un service public de qualité et de proximité, ce qui correspond à une réponse éclatante aux griefs formulés par l'opposition il y a deux mois, se faisant l'écho d'une volonté d'externaliser les services municipaux.

Monsieur ROMY observe également que le rythme d'investissement serein effectué en 2010 s'est fait sans augmentation de la pression fiscale et avec un endettement maîtrisé.

Monsieur Marc RUHLMANN estime qu'il serait intéressant, pour une prochaine réunion, d'avoir un bilan précis de l'opération vidéoprotection afin de connaître le coût, tant en investissement qu'en fonctionnement, ainsi qu'un début d'évaluation du dispositif pour connaître dans quelle mesure cela a pu contribuer à la lutte contre la délinquance. Il considère également, puisqu'il y a une volonté de développer ce dispositif, qu'il serait bon de mettre en place le fameux comité d'éthique.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que la taxe de séjour est déclarative et que la Ville n'a aucun moyen de contrôle. De ce fait, cela ne signifie pas qu'il y a moins de personnes séjournant à Sélestat.

Monsieur Stéphane KLEIN est d'accord avec la réponse de Monsieur HAAS, mais il estime que si, aujourd'hui, certains professionnels renoncent à faire une déclaration de bonne foi, c'est peut-être parce qu'ils traînent des pieds à participer à la dépense globale. Il suppose que si est marquée la volonté de développer une activité touristique, il est alors possible de faire partager le plus grand nombre. Il y a une image de Sélestat, au niveau touristique, qui reste encore à construire.

Monsieur Jean-Pierre HAAS estime que c'est un très grand manque de civisme de ne pas contribuer par le biais de cette taxe et considère cela regrettable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est conscient du problème, sur la taxe de séjour, bien que le montant global ne soit pas énorme, et rejoint ce qui a été dit en ce qui concerne l'hébergement sur Sélestat qui devrait être amélioré. Il espère qu'un jour, des investisseurs viendront pour faire quelque chose au niveau de l'hébergement. Il souhaite aussi que les particuliers augmentent l'offre de location de meublés pour accueillir des touristes.

Concernant les frais de personnel, la municipalité y veille au maximum, mais il ne faut pas oublier que Sélestat a une politique qui doit permettre aux agents de se former dans les meilleures conditions car derrière cela il y a un service rendu à la population. De plus, l'année passée a été particulière car il y a eu une hausse des effectifs au niveau de la piscine et du CSI. Bien que la dette par habitant ait augmenté, elle reste à un niveau raisonnable et contrôlé, et il n'est pas possible de faire des investissements sans emprunt et donc sans augmenter la dette par habitant.

Monsieur le Maire indique, par rapport à la demande de visite de l'opposition de la structure de la vidéoprotection, que cela va se faire. Il veut y assister et de ce fait, il fera part d'une date car il n'est pas possible d'y accéder comme

on l'entend ; cela est très contrôlé. Un bilan sera fait à ce moment là, mais il peut déjà dire que la vidéoprotection a pu aider la police à élucider quelques faits. Mais cela ne signifie pas que la Ville est hautement sécurisée, il faut rester vigilant.

Monsieur Stéphane KLEIN est tout à fait d'accord en ce qui concerne la formation du personnel, mais l'opposition a particulièrement relevé les deux postes pour la vidéoprotection, sujet sur lequel elle a été sceptique. Il considère donc qu'il est maintenant important d'effectuer un bilan pour vérifier que l'investissement effectué par la collectivité a porté ses fruits.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'un effort financier important a été fait par rapport à l'investissement pour la vidéoprotection mais pas au détriment d'autres structures puisque le service jeunesse effectue un travail conséquent auprès des jeunes.

En ce qui concerne l'évolution des investissements et le fait qu'il faut rester modéré face à ces derniers, c'est ce qui est effectué par la municipalité. Pour ce qui est de la Bibliothèque Humaniste, il rappelle qu'il s'agit d'un projet de 10 millions d'euros et que cela fait un an que des contacts sont pris avec de potentiels financeurs pour éviter que la ville soit seule à faire l'investissement.

Monsieur le Maire laisse la présidence au Premier Adjoint, Jacques MEYER, et quitte la séance.

Monsieur Jacques MEYER considère que la municipalité peut être fière de ce compte administratif qui prouve que la commune est gérée de manière responsable. Il fait procéder au vote.

Adopté – 7 ABSTENTIONS : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

8. Affectation des résultats d'exploitation résultant de la gestion 2010

Monsieur Jean-Pierre HAAS détaille les propositions d'affectation des résultats d'exploitation des différents budgets.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que lors de la commission, l'excédent du budget annexe de l'eau avait suscité un certain nombre de question. Mais comme il a été souligné, cela provient des dépenses d'équipement effectuées sur ce budget propre.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que ces investissements sont fléchés et pour assurer la meilleure sécurité au niveau de la distribution de l'eau, la commune sera bien contente d'avoir cet argent dans les prochains temps.

Adopté à l'unanimité

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Voirie – programme pluriannuel : aménagement de la rue Georges Klein (tronçon rue Sichler/lotissement Neubruch)

Monsieur Jacques MEYER fait état, suite à la présentation aux riverains, de l'aménagement proposé de la rue Georges Klein pour un montant de 233 000 euros TTC.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que cette position était partagée par l'opposition. Toutefois, il s'interroge sur les répercussions de l'entrée et la sortie de l'enseigne Grand Frais. En effet, un gros problème de circulation engendre des bouchons et les conducteurs passent par la rue Georges Klein pour éviter ces ralentissements.

Monsieur Jacques MEYER indique que cette enseigne n'a pas respecté ce qui était défini dans le permis de construire car aucune sortie ne devait se faire dans ce sens là pour aller vers le centre ville mais passer par l'arrière et rejoindre le giratoire devant le Lidl. Lorsque l'opposition avait évoqué ce problème, les services de la ville se sont rendus sur place et ont fait le point avec cette enseigne. Une partie des travaux a maintenant été effectuée au niveau de l'îlot central et il a demandé aux services d'être vigilants et de contrôler que l'enseigne respecte bien ce qui était prévu initialement.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que c'est très important de faire respecter ce point car la collectivité met tout en place pour améliorer ce domaine, et ce genre de perturbations ruine tous les efforts.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que les aménagements de voirie sont un exercice délicat car cela est fait dans un objectif d'une circulation plus aisée qui elle conduit souvent à une conduite plus rapide, malheureusement.

Monsieur Stéphane KLEIN ajoute que la sortie de cette enseigne qui débouchera sur le giratoire obligera la collectivité à faire un effort étant donné l'état de cette chaussée.

Adopté à l'unanimité

10. Voirie rue des Vosges : aménagement d'une placette de retournement

Monsieur Jacques MEYER propose, suite aux problèmes constatés et aux discussions avec les riverains, la création d'une placette de retournement ainsi qu'une écluse pour éviter que la rue des Vosges devienne un axe de circulation intense.

Monsieur Stéphane KLEIN se souvient que le quartier au complet était soumis à une étude et il espère que ce projet là ne va pas venir en contradiction avec le projet d'ensemble.

Monsieur Jacques MEYER affirme que ce projet n'entravera en rien l'ensemble de l'aménagement du secteur gare qui doit aller beaucoup plus loin. Cela concerne surtout les emprises appartenant à RFF qui doivent être rétrocédées

aux collectivités, et tant que ces dernières ne sont pas connues, il est impossible d'avancer.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande où en est le dossier d'affectation du bâtiment qu'a récupéré la ville et qui servait à la Poste car cela pourrait également contrecarrer les projets du parking zone bleue.

Monsieur Guy RITTER indique que le projet d'optimisation des bâtiments de la ville est en phase finale et sera présentée en bureau municipal le 15 juillet. Le bâtiment de la Poste a été pris en compte tout comme les autres bâtiments. Toutefois, l'affectation définitive de ce dernier n'est pas arrêtée, exceptés les garages qui servent actuellement de dépôt de matériel.

Adopté à l'unanimité

11. Réalisation d'une étude diagnostic sur la problématique Habitat dans le centre historique

Monsieur Jacques MEYER souligne l'importance de cette délibération qui dessinera le futur du centre ville car malgré tout ce qui a été entrepris depuis 20 ans, il est nécessaire d'effectuer un travail sur la partie habitat afin de définir les différents moyens juridiques et financiers mis à la disposition des collectivités pour réhabiliter ce dernier. Il est donc proposé de faire appel à un prestataire pour un montant total de 60 000 euros.

Monsieur Marc RUHLMANN n'appelle pas de critiques sur le fond car cette étude est nécessaire. Toutefois, il souhaite savoir si le groupe de pilotage sera ouvert à tous ou simplement à la municipalité.

Monsieur Jacques MEYER précise que ce dernier sera composé par l'ensemble des élus mais il souhaite qu'il ne soit pas trop important afin d'être efficace. L'opposition sera bien entendu représentée.

Monsieur Marc RUHLMANN rappelle qu'un outil existait, à savoir l'Observatoire du Logement au niveau de la Communauté de Communes, et que si ce dernier avait été maintenu et avait eu les moyens, une partie du travail aurait pu être réalisée dans ce cadre.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'en tant que vice-président en charge de cet observatoire, il s'était aperçu qu'il y avait un doublon avec ce qui est effectué au niveau du conseil Général, ce qui n'avait donc plus aucun intérêt localement. De plus, des chiffres très précis sont donnés, à savoir 220 logements vides au centre ville et le coût du loyer moyen. Par contre, la collectivité ne sait pas où elle en est au niveau de la qualité des logements à l'intérieur, mais elle est consciente qu'elle a des propriétaires qui sont des marchands de sommeil.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que le fait qu'il y ait un chargé de mission en charge de l'Observatoire du Logement au niveau de l'intercommunalité ne permettrait pas d'obtenir une telle étude et un avis extérieur nécessaire.

Adopté à l'unanimité

12.Création de l'AFUA route de Sainte-Marie aux Mines : avance de frais

Monsieur Jacques MEYER propose d'avancer la somme de 2 000 euros pour la création de l'AFUA, qui remboursera la commune par la suite.

Adopté à l'unanimité

13.Régularisation des alignements de voirie : programme 2011

Monsieur Jacques MEYER propose d'approuver les alignements de voirie pour 2011.

Adopté à l'unanimité

F. TRAVAUX

14.Stade d'activités de Proximité (SAP) du quartier de la Filature

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que ces infrastructures entrent dans la politique d'accompagnement des jeunes.

Monsieur Guy RITTER précise que le Stade d'Activités de Proximité sera implanté dans le quartier de la filature du fait de la carence d'équipements et d'aires de jeux dans celui-ci qui est peuplé par une population jeune. Ce terrain appartient à Domial qui le mettra à disposition pour une durée de 15 ans.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande s'il y a un début d'idées sur le devenir de l'ensemble de ce quartier , et notamment de la grande friche située à côté.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'en 2007-2008, la Ville a travaillé avec le propriétaire de cette friche sur un projet d'ensemble. A l'heure actuelle, ce projet d'ensemble existe mais il y a un blocage total avec le propriétaire qui souhaite avoir le double de densification par rapport à celle existante, qui est déjà importante. Toutefois, le fait d'avoir un site à projet permet à la commune d'avoir une main sur l'ensemble de ce secteur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que l'emplacement du stade n'empêchera pas une réalisation future sur l'ensemble du secteur.

Adopté à l'unanimité

15.Eglise Sainte Foy

Monsieur Guy RITTER propose, suite à de nombreuses dégradations notamment des tours, l'établissement d'un diagnostic des travaux à entreprendre pour un montant de 19 000 euros. Ce montant est justifié par le fait que ce diagnostic doit être réalisé par un architecte en Chef des monuments historiques.

Adopté à l'unanimité

16. Eglise Saint Georges

Monsieur Guy RITTER propose également l'établissement d'un diagnostic de l'Eglise Saint Georges pour un montant de 19 000 euros.

Adopté à l'unanimité

G. DIVERS

- Monsieur Jean-Pierre HAAS s'était réjoui que le compte administratif soit approuvé à l'unanimité lors de la commission des moyens généraux, ce qui signifie que l'ensemble des conseillers présents avaient voté favorablement. Il se rend compte qu'il s'est réjoui trop vite puisque l'opposition s'est abstenue en séance du Conseil Municipal, contredisant son vote lors de la commission, ce qu'il regrette fortement.

- Madame Gaby KARL-SCHORN indique qu'il y a quelques jours, un gestionnaire de Foncia s'est présenté à son domicile lui faisant part de dégradations sur les véhicules garés qui seraient intervenues dans la rue Roswag. En effet, depuis la réalisation d'immeubles collectifs, de gros problèmes de circulation des véhicules mais également des piétons, qui ne peuvent plus emprunter le trottoir du fait du stationnement de véhicules, sont apparus. Elle estime qu'il serait nécessaire de calmer les esprits et éviter que les gens commettent des dégradations ; un simple marquage au sol serait bien venu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que Jacques MEYER et Eric CONRAD travaillent actuellement sur ce dossier et se sont rendus sur place.

Monsieur Jacques MEYER est choqué que cette affaire soit ramenée en Conseil Municipal. Le 9 mai dernier, Eric CONRAD était sur place avec les services et a fait des propositions, qui ont été mises en oeuvre dans les trois jours qui ont suivi. Aujourd'hui, il voit mal la mise en place de marquage car il est nécessaire d'effectuer une étude et les services travaillent actuellement sur ce dossier. Il trouve lamentable que ce sujet soit abordé en séance, car il croit savoir que jusqu'à présent, les services, que la demande émane d'un citoyen ou d'un conseiller municipal, rendent service à tout le monde.

Madame Gaby KARL-SCHORN insiste sur le fait qu'il y a des problèmes dans cette rue depuis longtemps. Il est vrai que Monsieur CONRAD s'est déplacé sur place mais, tous les résidents demandaient un marquage au sol. La signalisation des dégradations est récente et il est nécessaire d'éviter ce genre de faits.

Monsieur Jacques MEYER indique que le commissariat dit clairement qu'il n'y a pas eu de dégradations.

Madame Gaby KARL-SCHORN considère que si ces gens en parlent c'est qu'il y a bien quelque chose qui se passe dont le commissariat n'a pas encore connaissance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que suite à la réception d'un mail, il s'est directement adressé au commissariat et aux services de la ville pour connaître la situation exacte vis-à-vis de ces dégradations. Effectivement, il déplore quelques dégradations sur les véhicules, deux plaintes ont été déposées, mais dans d'autres secteurs de la ville, il y en a plus. Les élus sont à l'affût de tout cela et comme il l'a dit précédemment lors de la vidéoprotection, il recherche des solutions, mais il est vrai également que ce n'est pas en mettant systématiquement un marquage que ce type de problème sera réglé.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 21 H 15

DGS/AI
PV provisoire 38

Le secrétaire de séance

Charles LEOPOLD